

Adresse de paiement :

MNA.ELEC

46 rue Raymond Brosse
93 430 Villetaneuse

FACTURE N° 13.3217

Réf : 18.11.13- BE100

Réf Affaire : 12.3785

Paiement :

VIR

Villetaneuse, le :

30/04/2019

Cabinet GERLOGE

Syndic Copropriétaires Parc Stationnement, Paris 19

2 rue Gounod

75 017 Paris

Situation contrôlée le : 15/05/19

ARRÊTÉE à la somme de € 21 488,52

NATURE DE L'OPERATION	HTVA	MONTANT
<p>Maitre d'ouvrage : AFUL Flandres Sud Interlocuteur ETC Mr Khaled Ait Mokhtar Parc de Stationnement Niv R-3 & R-4, Rue de Kabylie 75019 Paris Selon devis 11.3785 Montant Cde : 51 221,30 x 40% avancement = 20 488,52 €</p> <p>MONTANT TOTAL HT :</p> <p>Compte à Créditer :</p> <p>N° compte : 00010183326 clé: 13 code banque : 30004 code guichet : 01896 Banque : BNP PARIBAS</p>	<p>TVA(% : TTC E.T.C.</p> <p>SARL ETO 76 Rue du Clos Béant 78120 RAMBOUILLET Tél. 01 34 84 72 01 - Fax 01 34 84 72 01 Siret N° 341 839 785 00050</p>	<p>20 488,52 €</p>
<p>MONTANT TOTAL HT</p>		<p>20 488,52 €</p>
<p>T.V.A. 20%</p>		<p>4 097,70 €</p>
<p>MONTANT TOTAL TTC</p>		<p>24 586,22 €</p>
<p>Vingt deux mille cinq cent quatre vingt six euros et vingt deux cents</p>		
<p>TOUTES TAXES COMPRISES</p>		
<p>CONDITIONS DE PAIEMENT : A défaut de clauses particulières, nos factures seront payables à échéance de 45 Jours à la date de facturation. Passé ce délai et conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues de plein droit à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. <u>Le taux de ces pénalités est de 20 %.</u> Pour toutes contestations relatives à la présente facture, et quelque soit le moyen de paiement utilisé, le Tribunal de Commerce de BOBIGNY statuant commercialement, sera seul compétent et ceci même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs dans les conditions de l'article 48 du Nouveau Code de procédure Civile.</p>		